



ADV SOLUTIONS

Le guide RGPD spécial Manager ADV

Pas RH, et pourtant en première ligne côté client et côté collaborateur. Ce guide t'aide à respecter la loi sans pour autant devenir juriste.

Version 02_2025_MANAGERADV_RGPD_RSE



Une ressource créée par
ADV Solutions

Sommaire

3	Introduction	27	Focus : Exercice des droits des personnes au travail
8	Les 8 règles d'or	28	Focus télétravail : les bons réflexes hors du bureau
10	Fiches pratiques RGPD	30	Quiz : Bonne ou mauvaise idée?
18	Situations concrètes où le RGPD s'applique	32	Mini kit d'urgence : quoi faire en cas de pépin?
20	Ce qu'il faut savoir	33	Bonus : RGPD et IA
22	Ce que dit la CNIL / Ce que tu peux faire	34	Conclusion
24	Les risques les + fréquents en ADV	35	Qui sommes-nous?
25	Modèles à personnaliser	36	Pour aller + loin



Empreinte estimée : < 2 g de CO₂ par consultation.
Ce pack a été pensé pour limiter son impact numérique grâce à un format léger et une lecture optimisée.

Sources : Ce contenu s'appuie principalement sur les recommandations officielles de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), ainsi que sur des bonnes pratiques issues du terrain. Garantie d'une mise en conformité alignée avec les recommandations officielles.

@ADV Solutions - Tous droits réservés.

Ce document ne peut être copié, diffusé ou modifié sans l'autorisation écrite d'ADV Solutions.

Licence d'utilisation individuelle : ce pack est réservé à un usage personnel ou professionnel par l'acheteur.

Il ne peut être revendu, diffusé en formation, ou partagé sans autorisation.

Pourquoi ce guide pratique ?

Tu te dis peut-être : "Le RGPD ? Ce n'est pas mon sujet, c'est forcément géré par les RH ou l'informatique." **Faux.**

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) n'est pas là pour te compliquer la vie. Il est là pour garantir que les données que tu collectes soient traitées avec respect, sécurité et transparence.

Ce guide est conçu pour t'aider à faire le point simplement, à mettre en place les bons réflexes, et à protéger à la fois tes clients, tes collaborateurs et ton activité.

 Pourquoi j'ai choisi d'utiliser le "tu" ? J'ai longtemps hésité entre le "tu" et le "vous". Le "vous" est souvent utilisé pour paraître professionnel, prendre de la distance, voire rester neutre. Mais ici, j'ai fait un choix assumé : celui de te parler directement, avec simplicité, comme si on échangeait autour d'un café. Le RGPD peut sembler lointain, complexe ou réservé aux RH et à la DSI. Pourtant, dans la vraie vie, ce sont souvent les managers comme toi – en lien avec les client(e)s, les collègues et les outils terrain – qui sont en première ligne. Que tu sois en solo, en équipe réduite ou en lien transversal, tu es souvent le point de passage des données personnelles. Et donc un acteur clé de la conformité, qu'on le veuille ou non.



Le RGPD, ce n'est pas que le sujet des RH ou de la Direction

Protéger les données, c'est respecter les personnes.

- C'est une démarche éthique et responsable
- C'est une preuve de professionnalisme
- Ca évite pas mal de galères si un jour quelqu'un exerce ses droits
- Le RGPD s'applique en France et dans toute l'Union Européenne (la gestion des données hors UE nécessite des garanties spécifiques, non abordées ici)



Pas besoin d'avoir un DPO (délégué à la protection des données) si tu es en TPE, sauf cas très particuliers. En revanche, dans les entreprises de taille plus importante, un DPO est parfois déjà désigné : cela ne te dispense pas de comprendre les bases et de jouer ton rôle de relais dans ton périmètre (ADV, Supply, outils utilisés, documents traités).



Et si tu travailles avec des **prestataires ou outils numériques**, ils sont considérés comme sous-traitants au sens du RGPD → tu dois vérifier qu'ils sont aussi conformes (ex. : hébergement site web, CRM, ERP, facturation, comptabilité...).

Ces outils sont souvent intégrés à des projets transverses (digitalisation, amélioration de la relation client, automatisation...). **Même si ce n'est pas toi qui les choisis ou les paramètres, tu les utilises → donc tu as un rôle de vigilance.**

